

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 29

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Anca VORONIN, Jean DARDENNE, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jean-Pierre GAUGIRAN, Martine LERICHE, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Danielle TODESCO, David PENOT, Lucile VALADAS, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHOUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Laurence PIPERS, Valérie MILLON, Alain AUTHIER, Laurent JARRY, François SALAGNAC.

Excusés par procuration :

Alain BOURION donne procuration à Fabien DOUCET en date du 4 novembre 2024

Alexandre DOS REIS donne procuration à Isabelle NEGRIER CHASSAING en date du 16 décembre 2024

Aurore TONNELIER donne procuration à Clément RAVAUD en date du 16 décembre 2024

Excusée :

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance : Isabelle NEGRIER-CHASSAING

Objet : Autorisation d'engagement du quart des dépenses d'investissement

Délibération 2024-125

Comme chaque année, avant l'adoption du budget primitif, le Maire peut être autorisé par délibération du Conseil Municipal à engager des dépenses réelles d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Cette mesure permet à la collectivité d'engager des travaux d'investissement, dès le début de l'année, avant le vote du BP 2025.

Ces crédits seront ensuite repris dans le budget primitif de l'année 2025.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire, préalablement à l'adoption du budget primitif 2025, à engager, liquider et mandater le quart des dépenses réelles d'investissement, sur les bases du budget général 2024.

DÉLIBÉRATION

VU l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 9 décembre 2024,

VU le budget primitif 2024 et ses décisions modificatives,

VU la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une continuité de l'action publique au regard des besoins en matière de travaux et d'équipements de la ville pour le début de l'année 2025,
CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, préalablement à l'adoption du budget primitif 2025, à engager, liquider et mandater le quart des dépenses réelles d'investissement sur les bases du budget général 2024, soit :

BUDGET GÉNÉRAL (section investissement Hors Capital) – BP 2025

Compte		BP 2024 + DM	1/4 Arrondi inf. (€)
20	Immobilisations incorporelles	178 000 €	44 500 €
204	Subventions d'équipement versées	70 000 €	17 500 €
21	Immobilisations corporelles	2 728 850 €	682 212,50 €
23	Immobilisations en cours	7 152 572 €	1 788 143 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 18 décembre 2024

Le Maire,



Fabien DOUCET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le **23 DEC. 2024**

Publié ou notifié

24 DEC. 2024

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB125 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 18/12/2024
Objet : Autorisation d'engagement du quart des dépenses d'investissement

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Divers

Date de télétransmission : 23/12/2024 Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : DELIB125 - Autorisation d'engagement du quart des dépenses d'investissement.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20241218-DELIB125-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 23/12/2024